

Délibération n°2016/010
Séance du 20 janvier 2016

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le Code des transports et notamment ses articles L1241-1 à L1241-20, L3111-14 à L3111-16 et R1241-1 et suivants ;
- VU** l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération du STIF n°2015/163 du 27 mai 2015 relative aux modalités de désignation de la commission consultative des services publics locaux ;
- VU** le rapport n°2016/010 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La délibération n°2015/164 du 27 mai 2015 est abrogée ;

ARTICLE 2 : sont désignés pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

Au titre des représentants du Conseil :	Au titre des représentants d'associations d'usagers :
<ul style="list-style-type: none">- M. Thierry Meignen- Mme Marie-Christine Dirringer- Mme Isabelle Beressi	<ul style="list-style-type: none">- M. Gérard SCHREPFER (Léo Lagrange)- Mme Simone BIGORGNE (AUT-FNAUT)- M. Guy BASTIEN (UFC Que Choisir)

ARTICLE 3 : La Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESSE